

3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 26 juin 2018

11^{ème} réunion

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - **MTES/DEB** : Ghislaine FERRERE, Joanie CATRIN
 - **MTES/DEB/ATAP1** : Delphine ALBOUY
 - **MAA** : Sophie GARDEL
 - **MAA-CGAAER** : Yves BRUGIERE-GARDE
 - **Agence de l'Eau Artois-Picardie** : Estelle CHEVILLARD
 - **INRA** : Eric KERNEIS
 - **AFB** : Pierre CAESSTEKER
- Collectivités territoriales :
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Yann DUFOUR
- Associations :
 - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
 - **Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires** : Philippe CAMUSET
- Représentants des usagers :
 - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Floriane DI FRANCO, Anaïs VANNIEUWENHUYSE
 - **CA Loire-Atlantique** : Agnès LANNUZEL, Michel COUDRIAU
- Intervenants :
 - **MAA** : Sophie GARDEL
 - **DGALN-DEB** : François DELAQUAIZE
 - **AFB** : Pierre CAESSTEKER
 - **INRA** : Eric KERNEIS
 - **CA Loire-Atlantique** : Agnès LANNUZEL
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **APCA** : Bertrand DURY

Président de la séance : Luc SERVANT

1 - Actualités générales (MTES/DEB - Ghislaine FERRERE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

- Validation du compte-rendu du GTh « Agriculture » du 20 mars 2018.
- 12 avril 2018 : nouveau directeur de la DEB, Thierry Vatin, en remplacement de François Mitteau.
- Définition de la Convention d'Objectifs Pluriannuelle (COP) qui va lier la DEB avec l'AFB. Elle est en cours de réflexion et devrait démarrer en 2019. Un échange spécifique est prévu sur la thématique des milieux humides.
- 18 mai 2018 : présentation du Plan national biodiversité par Nicolas Hulot à Marseille. Il est en cours de finalisation et devrait être lancé à partir de 2021. L'intérêt de ce plan est de faire remonter les sujets « biodiversité » au sein de la société et du gouvernement, en parallèle de la SNB¹ qui est toujours en cours et se terminera en 2020. Des propositions ont été faites sur le volet spécifique MH et sur le volet Agriculture (en attente de confirmation) pour avoir un affichage de la thématique MH au sein des thématiques plus larges et zoomer sur ces questions. Le MTES souhaiterait ainsi intégrer les travaux menés dans le cadre du GTh *Agriculture*. Les résultats de la consultation publique devraient paraître en juillet.
- Mi-2020 : la France accueillera le Congrès mondial de la nature de l'UICN.
- Fin 2020 : une réunion sur la redéfinition des objectifs Aïchi est prévue.
- Travaux à lancer :
 - Amélioration/évolution de l'outil sur l'exonération TFNB² qui bénéficie aux ZH et aux Zones Natura 2000.
 - Outils ZSGE/SZHIEP : la loi biodiversité a relancé ces outils qui étaient initialement liés l'un à l'autre et les a séparés. La prochaine circulaire SAGE prévoit de préciser les modalités de mise en œuvre de ces outils dans une annexe spécifique. Des circulaires existent déjà, cependant il va s'agir de se questionner et d'échanger avec les membres du GThA pour avoir des retours d'expérience du terrain afin d'identifier les points d'amélioration à prendre en compte pour rendre les outils plus efficaces.
- Avancées sur l'outil ORE³ permettant la mise en place de servitudes avec la parution du guide sur le site du ministère en charge de l'environnement : [site internet du ministère](#)).

Échanges avec les membres du GTh *Agriculture* :

Les membres du groupe s'accordent à dire que l'outil ORE paraît séduisant juridiquement. Cependant ils émettent quelques réserves concernant le statut du fermage. Ils souhaiteraient une présentation plus détaillée de l'outil lors de la prochaine réunion du groupe. Il serait également intéressant d'envisager une coordination avec la Safer et les Parcs Naturels Régionaux afin que tous les acteurs concernés s'accordent à travailler dans la même direction.

¹ Stratégie Nationale pour la Biodiversité

² Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

³ Obligation Réelle Environnementale

- **A noter dans les agendas** : Assises de l'eau Grand Cycle, organisées par le DEB et l'AFB, sont prévues à l'Automne 2018. Les Assises du Petit Cycle de l'eau sont quant à eux en cours (assainissement ...).

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Forte inquiétude concernant le budget amputé de 20% des Agences de l'Eau. Il est possible que le budget soit réduit sur le grand cycle de l'eau. Ghislaine Ferrère rappelle que les discussions sont internes au cabinet, mais tout discours extérieur est intéressant à porter et à faire entendre.

- Lancement des :
 - actions 18 « *Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide* », la formation est complètement lancée ;
 - actions 20 « *Elaborer un guide technique sur les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage* » : la convention entre l'INRA/Scopela/MTES a été signée. L'action démarrera en septembre pour une durée de 3 ans.
- Proposition de mission parlementaire sur les politiques impactant les MH à tous les niveaux sur 2018-2019. Le cabinet du MTES est favorable au lancement de cette mission et devrait la proposer très prochainement au cabinet du Premier Ministre. Une incertitude subsiste concernant son accord. Les missions durent 6 mois, dans l'hypothèse où cette proposition soit acceptée, les résultats sont attendus pour fin 2018/début 2019. Ce choix a été motivé par le fait qu'une évaluation par le CGEDD semble trop restrictive compte tenu des nouveaux enjeux notamment liés aux conséquences de l'arrêt du conseil d'Etat. Cette mission permettra d'élargir la consultation à un éventail d'acteurs intéressants, qui parlera davantage au parlement. Elle a pour ambition d'évaluer toutes les politiques impactant les MH et de faire des propositions d'amélioration aussi bien sur les textes législatifs que réglementaires. Les conclusions permettront d'extraire les priorités et d'appuyer la nécessité d'un nouveau plan ou stratégie nationale en faveur des MH.
- Un projet de décret de déclassement de la définition des ZH du législatif au réglementaire est en cours. Il s'agit d'une procédure complexe, puisque le projet passe au Conseil constitutionnel dans un premier temps pour ensuite être instruit par le Conseil d'état. De plus, un certain nombre de jurisprudences confortent largement la position adoptée par la note DEB: « si on a des plantes hygrophiles, le sol est humide ».
- 3 septembre 2018 : arrivée de Sylvie Portefaix au sein du bureau ATAP1 de la DEB sur les questions agricoles.

2- Action 18 – Retour sur la journée de restitution et d'échange du 17 mai dernier (AFB – Pierre CAESSTEKER)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

▪ Objectif de l'action 18 :

Réaliser un état des lieux des démarches techniques d'analyse et d'identification des blocages, des leviers et des ressources dans l'enseignement sur les ZH, pour mieux accompagner le changement au sein des fermes du réseau Pâtur'Ajuste. Cet état des lieux s'appuie sur les retours d'expérience des agriculteurs et des enseignants du réseau.

Le réseau est composé aujourd'hui d'un collectif d'agriculteurs (GAEC, CEDAPA) et de 8 lycées (BTS ACSE, GPN ; Bac Pro, 2nd, 1^{ère}, T STAV) avec une diversité de milieux et d'orientations techniques.

▪ Problématique

Les référentiels d'enseignement sont-ils en adéquation avec la doctrine « enseigner à produire autrement » ? Prennent-ils en compte le volet MH ?

▪ Résultats attendus

Donner les moyens aux professeurs pour enseigner des clefs aux futurs agriculteurs pour diagnostiquer leur exploitation en intégrant l'ensemble des paramètres : économiques, environnementaux, sanitaires ou encore sociaux. Le but est de permettre aux futurs agriculteurs d'acquérir un socle de connaissances théoriques et pratiques qui leur permettent d'appréhender leur système et de disposer d'une capacité décisionnelle autonome en cohérence avec leurs objectifs. La démarche insiste sur le principe que chaque exploitation est différente, elle possède un système et un contexte uniques et qu'il n'existe pas de modèle prédéfini.

▪ Limites identifiées

Il y a peu de place pour la prise de risques chez les agriculteurs. Le poids et la pression familiale peuvent également freiner l'engagement des agriculteurs dans la démarche. Par ailleurs, les acteurs des filières ne se retrouvent pas toujours dans le changement d'objectif et les enseignants manquent de ressources techniques et pédagogiques pour adapter et construire les cours/les TP (absence de supports adaptés pour s'approprier et enseigner la démarche Pâtur'Ajuste). Néanmoins, il existe déjà des référentiels pédagogiques sur lesquels s'appuyer, dont des modules plus ou moins similaires dans les différentes filières scolaires (GPN, GEMEAU, ACSE, PA, PV) qu'il est nécessaire de rapprocher.

▪ Perspectives

- Un projet à construire en synergie avec les enseignants. De plus, il sera nécessaire d'organiser une progression pédagogique du Bac Pro au BTS.
- Mise en situation de la démarche Pâtur'Ajuste sur l'exploitation des lycées agricoles et des élèves du territoire comme support.

La réussite de cette action sera possible avec l'appui des démarches territoriales existantes et à venir, ainsi que des divers réseaux nationaux (APCA, FNAB, FMA, INRA, ...). Il est prévu d'augmenter le nombre de lycées agricoles impliqués, c'est à dire de passer de 8 à 10. Cela permettra de structurer des outils pédagogiques opérationnels pour les enseignants et ainsi les diffuser à l'ensemble des autres lycées.

▪ **Feuille de route**

- Août-septembre 2018 : mobilisation des lycées agricoles avec Educagri en lien avec les formations continues SupAgro Florac,
- Septembre 2018 : publication du rapport et structuration d'un réseau élargi de lycées pour avancer sur la mise en place du projet,
- Septembre 2019 : mise en application des outils pédagogiques.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Quels sont les résultats économiques et humains issus de cette capitalisation d'expériences ?
Exemple : ferme laitière suivie :
 - un gain économique, provenant des frais vétérinaires moins élevés (moins de mammites), de la réduction de la distribution des compléments alimentaires, d'une augmentation du rendement laitier,
 - un gain sur le temps de travail,
 - le bien-être animal,
 - l'environnement,
 - l'amélioration des conditions de travail,
 - davantage de place pour l'innovation parfois issue de savoirs anciens,
- Il est primordial d'accompagner les agriculteurs durant la phase de risques.
- Dans le réseau, certains éleveurs vont plus ou moins loin dans les préconisations de la démarche Pâtur'Ajust.
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie indique qu'en plaine Maritime Picarde, 4 exploitants sont suivis avec des systèmes d'exploitation agricoles et sur des milieux très différents. Elle précise qu'il est compliqué pour les conseillers d'extraire une tendance pour élaborer des mesures d'accompagnement spécifiques à ce type de conduite agricole. Malgré cette difficulté, il serait intéressant de suivre l'impact de ces différentes conduites sur la biodiversité. L'objectif premier pour l'agence de l'eau est de maintenir les prairies. La biodiversité agricole est déjà observée sur les exploitations des lycées. Des protocoles de suivi sont réalisés, même s'ils ne sont pas aussi précis que ceux utilisés par les professionnels tels que les CRB. L'ambition de l'action 18 est de mettre en place sur les lycées agricoles expérimentaux un suivi plus rigoureux et standardisé et qui puisse sensibiliser les exploitants agricoles à suivre la démarche sur leurs propres parcelles.
- Le Président Luc Servant rappelle l'importance de bien faire le lien entre les différents gains : économique, écologique et humain de ces exploitations agricoles autonomes et viables afin que le monde agricole puisse s'appuyer sur ces retours d'expérience.
- Il sera important de veiller aux liens avec l'expérimentation des projets de territoire engagés dans le maintien de l'élevage extensif en milieux humides.
- Ghislaine Ferrère tient à remercier l'AFB d'avoir pris en main cette action avec Scopela. Celle-ci s'inscrit dans les préconisations de la mission CGEDD/CGAAER, avec une vision précise et des projets plus globaux.

3- Action 19 – Présentation des résultats du projet Apex : « Amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et les vallées alluviales »

CRA Pays de la Loire (Agnès LANNUZEL)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation et lien de la vidéo témoignages](#)

Contenu de la séquence :

Le projet APEX « Amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et les vallées alluviales » (2015-2018) se termine cette année. Ce projet, cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le CASDAR, a permis d'obtenir des résultats sur :

- l'acquisition de références sur les systèmes d'exploitation
 - o diagnostics technico-économiques (IDELE)
 - o diagnostics sociologiques (ESA)
 - o diagnostics environnementaux (Université de Rennes, Lycée Nature)
- l'optimisation de l'activité de pâturage au sein de l'activité d'élevage
 - o acquisition de références qualitatives et quantitatives sur le fourrage (INRA)
 - o étude des modalités de finition des animaux (Lycée Nature)
 - o étude sur la gestion sanitaire des troupeaux (GDS).

Le réseau APEX regroupe 50 fermes de références (2/3 en viande et 1/3 en lait) sur les territoires de Maine et Loire, Loire Atlantique et de Vendée. 13 sites Natura 2000 y sont présentés.

▪ **Résultats technico-économiques**

Une typologie des exploitations a été établie sur la base des diagnostics menés sur une durée de 2 ans dans laquelle 6 types sont représentés. Elle a permis de mettre en évidence la diversité des exploitations et les différentes stratégies économiques.

Leur niveau de production est bon, cependant le revenu disponible n'a pour l'heure pas été étudié ainsi que la dépendance aux aides agricoles.

▪ **Diagnostics sociologiques**

Il a été observé une forte transmission des savoirs en ZH. Un support de communication, fondé sur les résultats des diagnostics sociologiques, a été conçu dans lequel il est précisé :

- les grandes thématiques,
- la motivation des éleveurs pour ces milieux,
- les freins concernant la perception du métier des agriculteurs en ZH.

▪ **Diagnostics environnementaux**

Diagnostic IBIS issu des travaux CASDAR du même nom.

▪ **Etude sur la finition des animaux**

Un biais important a été observé lors de la réalisation de l'enquête. Les données obtenues n'ont pas pu être comparées ni exploitées.

▪ **Gestion sanitaire des troupeaux**

Les critères de parasitisme lié au pâturage ont été suivis durant 3 ans.

Il a été montré l'influence du milieu avec une variabilité tenant aux pratiques et aux typologies du marais.

▪ **Conclusions**

Le projet APEX a montré l'importante hétérogénéité existante chez les éleveurs en ZH, cependant il a été observé pour l'ensemble d'entre eux un attachement important et une bonne connaissance de leurs territoires. Un point intéressant est ressorti, l'éleveur dans un marais possède les mêmes résultats économiques que dans un autre milieu.

▪ **Perspectives**

L'objectif est maintenant de valoriser/diffuser les données obtenues aux éleveurs du territoire. De plus, une des perspectives fixées est de renouveler/maintenir les générations d'éleveurs sur ces milieux. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des résultats économiques pour inciter les jeunes dans les centres de formation à venir s'installer sur ces zones, bien qu'elles soient perçues comme plus contraignantes. Le projet APEX va être poursuivi sur :

- la finition des animaux, pour apporter un appui technique pour ainsi favoriser le revenu des agriculteurs,
- les services rendus,
- les MAE.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Quel lien a été fait avec le réseau Pâtur'Ajuste sur le territoire? Il y a eu un manque de communication et d'échanges avec ce réseau, car le fonctionnement était en « silo ».
- Concernant les perspectives du projet, il est question d'intégrer les fermes du réseau Pâtur'Ajuste et d'élargir le territoire étudié. Le sujet étant similaire à celui du marais de Brouage, il a été proposé de travailler ensemble sur ces thématiques.
- L'action 22, initialement menée par l'IDELE a été annulée par manque de moyens humains et financiers. Cependant quels travaux le GThA pourrait engager au niveau national sur cette thématique ? A cette échelle, il serait intéressant d'engager une réflexion sur la transmission des exploitations et les services rendus.
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie rappelle qu'elle dispose également de données sur exploitations en ZH, pour lesquelles les résultats ne sont pas si positifs. 200 exploitations ont été suivies sur le bassin Artois-Picardie et ont montré une grande diversité. Une synthèse a été rédigée par l'Agence de l'Eau.
- Il serait intéressant de coordonner et de synthétiser toutes les données disponibles sur le sujet. Les travaux, pris en charge par le FMA dans le cadre des expérimentations (mission interministérielle CGAAER/CGEDD), vont permettre de compiler et trier les travaux effectués sur ce sujet.
- Le Président Luc Servant a rappelé la complexité dans la gestion des niveaux d'eau, notamment sur la vallée alluviale tout comme le marais de Grand Lieu. Ce dernier doit de plus faire face à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Dans le prochain « plan », il sera intéressant de prendre en compte la gestion de l'eau.

INRA (Éric KERNEIS)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

Il existe une grande diversité de végétation sur le gradient Nord-Sud et Est-Ouest, en amont de la Vallée de la Loire. Sur l'ensemble des marais réunis, 93 espèces ont été recensées. Les prairies de marais ont montré une grande diversité concernant la composition floristique et donc un fort niveau de richesse spécifique. Les causes possibles expliquant les contrastes observés sont les pratiques agricoles, la durée de l'inondation ainsi que d'autres facteurs.

De plus, la valeur nutritive du fourrage des prairies humides a été suivie et a montré une bonne qualité.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Lors de la présentation des résultats aux éleveurs, quelles ont été les réactions ? La question de la pertinence des MAE retards de fauche a été posée.

4 – Action 20 - Elaboration d'un guide technique « valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage » (INRA – Éric KERNEIS)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

La convention va être signée avec le MTES pour une durée de 3 ans.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Il sera important d'y associer l'action 19 « *Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide* ».

5 – Présentation de la deuxième édition du Guide « *Maîtriser les notions de zones humides et de milieux humides en lien avec l'activité agricole* » (CA Saône et Loire – Bertrand DURY)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

Le guide a pour objectif de :

- sensibiliser les Conseillers des Chambres d'agriculture,
- faire connaître les outils disponibles,
- donner les éléments nécessaires pour qu'ils puissent participer et accompagner les projets sur les zones humides.

1500 personnes ont eu accès au guide via le portail OPERA (portail internet réservé au réseau des Chambres d'agriculture) et les réseaux techniques « eaux » des Chambres d'agriculture. De plus, une formation RESOLIA à destination des conseillers des Chambres d'agriculture de 3 jours est mise en place depuis 2017 pour accompagner les projets agricoles en ZH. Une nouvelle formation est prévue en mai 2019 pour aller plus loin. Elle concernera la mise en place de protocoles pour le diagnostic de délimitation des ZH au titre de la réglementation selon l'arrêté interministériel de 2008 sur les critères.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Il serait intéressant d'avoir un retour de l'APCA sur la question de la date de passage pour réaliser un inventaire ZH à la parcelle et sur le caractère spontané de la végétation. En effet, les pratiques et les usages modifient l'expression spontanée de la végétation et biaisent les résultats des relevés floristiques. Dans le doute, l'AFB préconise de faire un relevé phytosociologique.
- Il serait intéressant d'intégrer dans le guide les espaces de bon fonctionnement.

6 – Echange sur la mise en œuvre du rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » – Animation Nationale (FMA – Florence THINZILAL)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

La réponse à l'appel à projet du Réseau Rural National, pour l'animation nationale des expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle, a été retardée et sera divulguée début juillet. Le projet déposé est prévu sur une durée de 3 ans. Son lancement aura lieu en septembre. La première année, seul le marais de Brouage a souhaité avoir les fonds. Ils permettront de financer 1,5 poste repartis sur les collectivités. L'appui de l'INRA est en réflexion avec l'AE Seine-Normandie. La Baie de somme est cofinancée quant-à-elle à hauteur de 70% par l'AE Artois-Picardie.

Le projet permettra de traiter 4 axes de travail sur les thématiques :

1. Eau
2. Foncier
3. Elevage
4. Animation et gouvernance

Feuille de route :

Organisation d'une journée de travail à la rentrée, entre les trois sites pilotes, pour définir la feuille de route sur la première année. Les objectifs de cette réunion sont de:

- définir les modalités de travail commun,
- lister les actions prioritaires communes et par site pilote,
- établir le calendrier des actions identifiées.

La feuille de route dépendra fortement de la réponse de l'appel à projet. La capacité financière est de 500 000€ sur la période de trois ans avec 20% d'autofinancement. La première année est définie de manière précise. Les deux autres années seront plus flexibles.

Il est proposé que chaque site puisse venir présenter leurs actions lors des réunions du Gth *Agriculture*.

Échanges avec les membres du GTh *Agriculture* :

- L'organisation de la gouvernance est peu claire pour les membres du GTh *Agriculture*. Quel est le rôle du COPIL National ? Sous quelle forme ? Comment est-il associé aux travaux ?
- Les membres du Gth *Agriculture* insistent sur le fait que le GTh *Agriculture* soit associé aux expérimentations. Les modalités de suivi doivent être définies. Il doit être force de propositions, de suggestions et recadrer le projet si besoin.

Le Président Luc Servant propose que le GTh *Agriculture* ait la valeur de comité de suivi, ce qui serait plus approprié et évoque l'importance de suivre les avancées du projet et de s'assurer qu'il réponde bien aux attentes et aux besoins énoncés dans le rapport interministériel.

- Yves Brugière-Garde, inspecteur du CGAAER, rappelle que le Gth *Agriculture* a été désigné comme pilote lors de la journée du 15 février 2018. Il a donc pour but d'élaborer la stratégie au niveau national et de la valider sur la base des retours de l'animatrice (Florence Thinzilal). En son sens, il est essentiel de :
 - séparer le volet stratégique et politique (GThA), de tout ce qui est technique,
 - coordonner les sites entre eux, en effet chaque site pilote doit mettre en place son propre groupe de pilotage et les trois COPIL doivent pouvoir interagir les uns avec les autres,
 - trouver les moyens adaptés pour échanger entre sites pilotes,
 - associer les ministères MAA et MTES (noyau dur) au vu de la nécessité d'avoir une dimension nationale.
- Les orientations prises dans le cadre des expérimentations seront à valider lors de la prochaine réunion du GThA.
- La rencontre de 15 février 2018 à Brouage, devrait se réitérer annuellement, en alternance sur chaque site-pilote.
- L'animation nationale sera réalisée par le FMA.

7 – Point sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (DGALN/DEB – François DELAQUAIZE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

Les Espèces Exotiques Envahissantes impactent aussi bien la santé humaine (maladies vectorielles ou allergies), la santé de l'environnement que la santé vétérinaire (à l'origine d'impacts économiques). Trois Ministères sont investis sur le sujet, donc il existe 3 réglementations distinctes qui s'interconnectent les unes avec les autres.

▪ **Réglementation**

Une liste d'espèces préoccupantes a été définie par les états membres de l'Union Européenne par le moyen d'une analyse de risque (règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014). Ces EEE sont soumises à une liste d'actions interdites. Le règlement demande de :

- mettre en place un système de surveillance,
- identifier les principales voies d'introduction,
- prendre des mesures pour éradiquer les espèces émergentes,
- contrôler, via des mesures de gestion, le front de propagation des EEE pour ne pas les laisser se développer, car le coût d'intervention sera élevé.

Une liste nationale a été établie et accompagnée d'une communication adaptée, car il est complexe de faire appréhender la biodiversité et d'identifier ce qu'est une EEE.

▪ **Opération de lutte sur le terrain**

Chaque situation est différente du fait de la diversité de facteurs :

- biologiques juridiques
- géographique
- économiques
- sociaux.

▪ **Régimes d'autorisation**

Les procédures sont distinctes suivant s'il s'agit de particuliers, d'établissements à vocation commerciale ou d'établissements de recherche.

▪ **Freins**

La thématique des EEE monte en puissance, cependant les moyens humains et financiers sont limités. Le niveau d'implication entre les réseaux est très disparate, or il est important de mobiliser les acteurs et de favoriser les synergies entre les régions. Les Conservatoires d'Espaces Naturels jouent un rôle important sur les territoires. De plus, le processus invasif est difficile à prévoir.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Difficultés pour gérer la thématique des EEE à l'échelle nationale. Il existe un temps de retard pour passer de l'identification d'une EEE à son opération de lutte, du fait des étapes à suivre :
 - identification de l'espèce,
 - démonstration de son impact,
 - classement de l'espèce au niveau européen,
 - opération de lutte avec les moyens adéquats.
- Certaines collectivités se sont désengagées, notamment en Loire Atlantique.
- Lors des expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle, un axe sera dédié à la lutte contre les EEE. Il sera question d'aborder les problèmes économiques et sanitaires. Le ragondin en est un excellent exemple car la maladie qu'il véhicule se transmet directement aux bovins et à l'homme.
- La commercialisation d'EEE soulève de nombreuses questions. Pourquoi ne pas valoriser économiquement les EEE comme l'écrevisse (alimentaire) ou la renoncule du Japon (médical) ? L'avantage serait direct avec un épuisement de la ressource. Mais en utilisant comme ressource, des espèces dont on souhaite la disparition, le risque est de les voir se disséminer lors des

transferts, ce qui pourrait impacter les espèces natives. De plus, la question des déchets se pose, car la filière doit être sécurisée d'un bout à l'autre de la chaîne, du prélèvement à la vente. Il est nécessaire de s'assurer qu'il n'y a pas de produit toxique pour l'environnement. Aucune doctrine n'existe pour le moment sur le sujet.

- Ghislaine Ferrère propose d'identifier les besoins sur la thématique ZH, voir si :
 - une action spécifique est à mener en lien avec le réseau d'experts ?
 - les Agences Régionales de la Biodiversité vont être amenées à s'emparer du sujet ?
- Sur le secteur du FMA, le marais de Brouage est expert sur les EEE, notamment sur la colonisation des ZH par la Jussie. La gestion des niveaux d'eau est un levier important pour limiter leur propagation.

Contact chercheur INRA : Jacques Haury

8 - MAEC EEE sur les milieux prairiaux (MAA – Sophie GARDEL)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

L'arrêté d'avril 2015 de la PAC, dans le cadre des BCAE⁴, indique que le couvert ne doit pas être un couvert composé d'EEE sur les ZH. Il s'agit de la MAEC Ouvert 05 « *gestion des prairies permanentes remarquables humides avec Espèces Exotiques Envahissantes* ». Cette mesure n'a pas pour objectif de lutter contre les EEE mais de maintenir les prairies permanentes. Si l'EEE se propage, cela entraîne la perte de l'éligibilité aux aides PAC.

Cette mesure a été coconstruite lors d'un travail collectif à partir de diagnostic de terrain. Elle doit s'inscrire dans une stratégie territoriale. Le plan de gestion peut-être individuel ou collectif et différentes mesures seront proposées.

La mesure MAEC EEE implique l'obligation de :

- suivre un cahier des charges,
- mettre en œuvre le plan de gestion,
- évaluer la situation avec un autodiagnostic,
- suivre des formations,
- participer à la dynamique de colonisation,
- mettre en place un suivi de l'évolution de l'EEE sur 4/5 ans.

Le montant unitaire attribué est de 291€/ha/an max, cela dépend des modalités de paramétrage.

Contact MAA : Sophie Gardel

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- La MAEC Jussie a été ouverte cette année sur les territoires du Marais de Bruyère et Grand Lieu. La région Pays de la Loire est très prudente sur cette mesure. Dans ce cadre, il est prévu :

⁴ Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

- le maintien des Prairies permanentes,
 - que l'animation soit réalisée uniquement sur les territoires qui ont déjà une implication dans la lutte des EEE, avec une stratégie territoriale collective existante. Il est obligatoire que le travail réalisé soit effectué de manière collective ;
- Cette mesure est financée par le fond FEADER, en remplacement de la MAE ZH Herbe13.

9 - PAC post 2020 (MAA – Sophie GARDEL)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

Pour information, il y aura en septembre un changement de commission de l'Union Européenne.

Du fait du Brexit, le budget global alloué à la PAC devrait être réduit. Les nouvelles conditions d'éligibilité seront à définir par les Etats membres.

Au sein du premier pilier, le verdissement va évoluer et le paiement pour services environnementaux apparait.

Les MAE quant à elles vont être conservées dans le second pilier.

Un bonus de performance pourra être accordé aux Etats Membres qui atteignent au moins 90% de leurs cibles environnementales.

Pour information, les élections de la commission vont retarder l'écriture de la PAC.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le GthA interroge le MAA sur la prise en compte de l'expérimentation de l'élevage extensif pour le maintien de l'agriculture en zones humides dans les réflexions sur la PAC ?
- Il est possible de s'engager sur la MAEC Herb 13 en collectif.

10 - Séquence de travail 3ème PNMH (MTES/DEB – Ghislaine FERRERE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Contenu de la séquence :

▪ PNMH : Questions sur le cadrage

Plan ou stratégie spécifique MH dans un format à définir ?

- Faut-il un plan « indépendant » ou rattaché à la SNB ?
- Faut-il prévoir une cinquantaine d'actions ou limiter le nombre d'actions autour de priorités spécifiques et hiérarchiser ?
- Importance d'articuler le nouveau plan/stratégie avec la Convention d'Objectifs Pluriannuelle AFB et les XI^{èmes} Programmes des Agences de l'Eau,
- Comment articuler le futur plan/stratégie avec l'échelon territorial dont les Agences Régionales de la Biodiversité ?
- Comment mieux partager l'avancée des travaux pour les rendre davantage visibles puisque la plateforme actuelle est destinée à un usage opérationnelle pour le suivi des actions ?

- Comment renforcer le portage politique (mission parlementaire sur la politique des ZH, intérêt de se rattacher à la SNB).

Pour y répondre, une séquence de travail devra être menée lors de la prochaine réunion du GThA, le 16 octobre prochain.

▪ **Calendrier**

En termes de calendrier, deux options s'offrent aux membres du PNMH :

- Si PNMH indépendant à la SNB, les travaux de valorisation du 3^{ème} PNMH pourront être terminés en 2018-2019 pour le lancement du prochain « plan » en 2019.
- Si PNMH adossé à la SNB, le prochain « plan » sera lancé en 2021. Ainsi le 3^{ème} PNMH sera prorogé sur 2 ans (2019-2020), ce qui permettra de finaliser les travaux préparatoires et de les valoriser en 2020 lors du Congrès mondial de la nature. Le prochain « plan » sera alors officiellement lancé en 2021 avec le lancement de la SNB.

▪ **Valorisation**

Le fait d'adosser le PNMH à la SNB permettrait de valoriser et d'intégrer dans les événements déjà existants les actions du plan. Cependant il sera nécessaire d'identifier des partenaires pour la valorisation, pour le portage et de définir les modalités.

▪ **Suites**

L'APCA a réalisé des entretiens bilatéraux avec chaque pilote d'action pour préparer le bilan et les a questionner sur le fonctionnement du GThA. Cette enquête permettra d'alimenter une synthèse sur le bilan et les perspectives du groupe en collaboration avec la DEB. Celle-ci sera diffusée lors de la prochaine réunion du GThA.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les membres du GThA demandent à ce que soient organisées des tables rondes dans les territoires car la plupart des EPCI se sont vus affecter la compétence GEMAPI et des Syndicats mixtes dédiés se mettent en place. Cela permettra de diffuser les travaux du GThA, d'avoir des échanges et des retours d'expérience du terrain.
- Il a été proposé d'avoir un stand au salon de l'agriculture 2019 pour représenter les éleveurs en MH (APCA/ MAA/MTES/FMA).
- En fin d'année 2018 ou en début d'année 2019 aura lieu la réunion de la commission stratégie du Comité National de la Biodiversité. Il sera intéressant de réaliser un bilan et d'échanger sur les suites à donner à cette occasion.

9 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

La douzième réunion du GTh Agriculture aura lieu, le **mardi 16 octobre 2018**, de 10h00 à 16h30 (**salle 14A, Tour Séquoia, site de La Défense**).

Lors de cette réunion, selon les premières pistes identifiées, il s'agira d'aborder par exemple :

- séquence de travail sur le bilan du 3ème PNMH / Stratégie pour le nouveau plan ;
- mission parlementaire ;
- présentation de l'outil ORE ;
- action 21 : Echanges concernant la publication de référentiel SNGTV ;

- poursuite des échanges sur les suites du rapport « *Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides* ».
- Proposition d'interventions complémentaires :
 - agriculture et services écosystémiques : présentation du projet EFESE (INRA) ;
 - agriculture et changements climatiques : étude sur la contribution des prairies au stockage du carbone (avec une comparaison avec d'autres écosystèmes) (INRA) ;
 - tourbière et changements climatiques : intervention de Francis Muller sur le sujet avec par exemple une présentation des effets du pâturage sur la biodiversité des tourbières de Franche-Comté – Pôle relais tourbières (FCEN).